ALPES CONTRÔLES
Construction & Exploitation

Agence de Poitiers
3 rue de la Goélette
86280 SAINT-BENOIT
Tel 05 86 28 02 80
poitiers@alpes-controles.fr

CTC R276/Version 3.2

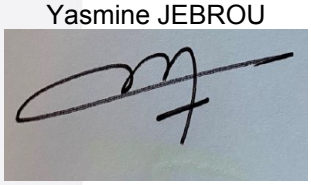
Mission(s) ATTH, ATT_PS, HAND, L, LE, PS, SEI, VIEL	
Nos références **860C260C** *(860-C-2026-0005)*	**Date** 02/07/2026

ATTESTATION DU RESPECT, AU STADE DE LA CONCEPTION, DES RÈGLES RELATIVES AUX RISQUES SISMIQUES N°1

POITIERS CONSTRUCTION BATIMENT GIE PRC

Envoi	**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS - BOIVIN Pierre**	*Maître d'ouvrage*	Pierre.BOIVIN@chu-poitiers.fr
Copie	**TLR ARCHITECTURE ET ASSOCIES**	*Architecte mandataire*	contact@tlr-architecture.fr
	Agence Corset-Roche & associés	*Architecte associé*	Agence@cr-architectes.com

Le chargé d'affaire,
Yasmine JEBROU



L'attestateur

La société BUREAU ALPES CONTROLES, Société par action simplifiée, au capital de 2 000 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 351 812 698, dont le siège social est situé à Annecy (74940)- PAE Les Glaisins-3, Impasse des Prairies, titulaire de l'agrément délivré par décision ministérielle du 07/11/2024, représentée par Monsieur Arnaud BUSQUET, Directeur Général, ayant donné pouvoir à JEBROU Yasmine en qualité de contrôleur technique au sens de l'article L.125-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Qualité de l'attestateur :

☑ **Contrôleur technique :**

Nom : JEBROU

Prénom : Yasmine

Nom Commercial de la Société : Alpes Contrôles

Raison sociale : Bureau Alpes Contrôles

Numéro de SIRET ou SIREN : 351 812 698 00667

Numéro de l'agrément ministériel : Sans Objet

Assurance souscrite par l'attestateur :

☑ **L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation :**

Nom de la compagnie d'assurance : EUROMAF SA

Numéro de police : 7006693/S

Date de validité : du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026

Adresse et contact de l'attestateur :

Numéro et libellé de la voie : 3 rue de la Goélette

Complément d'adresse :

Code postal : 86280

Localité : SAINT-BENOIT

Adresse électronique : poitiers@alpes-controles.fr

Téléphone : 05 86 28 02 80

Emet la présente attestation pour le Maître de l'Ouvrage définit ci-dessous, en application de l'article L122-8-1° du Code de la Construction et de l'Habitation, selon les dispositions de l'Arrêté du 22 décembre 2023 relatif au contenu de l'attestation sismique au dépôt de permis de construire et à la déclaration d'achèvement des travaux.

Les textes de référence

Article L. 132-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

Le maitre d'ouvrage

Identité :

- Si personne morale :
Forme juridique (SA, SARL, SCI...) : Établissement d'hospitalisation
Dénomination sociale : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS
Numéro SIRET ou SIREN : 200055358 00010

Adresse :

- Le maître d'ouvrage réside en France :
Numéro et libellé de la voie : 2 RUE DE LA MILETRIE
Complément d'adresse :
Code postal : 86000
Localité : POITIERS

Contact :

Nom : Monsieur BOIVIN Pierre
Adresse électronique : Pierre.BOIVIN@chu-poitiers.fr
Numéro de téléphone :

Les documents remis par le maitre d'ouvrage à l'Attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation au dépôt du permis de construire, le maitre d'ouvrage remet à l'Attestateur qu'il a choisi :

Pour les catégories de bâtiments autres que maisons individuelles :

☑ Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.

☑ Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée.

☑ Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable.

☑ Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement.

☐ L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.

☑ Autres documents fournis par le maitre d'ouvrage :

- Étude géotechnique phase G2 PRO - Rapport d'étude OPO2.N.0326-0017 Version 1
- Plan structure Radier - Réseaux sous dalle
- Plan structure Plancher haut RDC
- Plan structure Toiture (Vue de dessus),
- Coupes
- Plan structure local technique
- Carnet de repérage des surchages PB RDC et PH RDC
- Note de calcul sismique datée de mai 2026

Référence des documents utilisés :

- Étude géotechnique phase G2 PRO - Rapport d'étude OPO2.N.0326-0017 Version 1
- Plan structure Radier - Réseaux sous dalle
- Plan structure Plancher haut RDC
- Plan structure Toiture (Vue de dessus),
- Coupes
- Plan structure local technique
- Carnet de repérage des surchages PB RDC et PH RDC
- Note de calcul sismique datée de mai 2026

Le projet

Identification du projet :

Numéro et libellé de la voie : CHU Poitiers Site de la Milétrie 2 Rue de la Milétrie - CS90577 - Poitiers
Complément d'adresse :
Code postal : 86000
Localité : POITIERS
Code INSEE de la commune : 86194
Numéro de permis de construire : Non communiqué
Date du dépôt de la demande de permis de construire : 01/06/2026
Date de délivrance du permis modificatif :

Constats

- Existence d'un plan de prévention des risques sismiques (e) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme) :

Le projet est-il concerné par un plan de prévention des risques sismiques ?
☐ Oui ☑ Non

- La catégorie d'importance du bâtiment :

☐ Catégorie II
☐ Catégorie III
☑ Catégorie IV

- La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :

☐ Zone 2
☑ Zone 3
☐ Zone 4
☐ Zone 5

- Type de projet :

☐ Construction d'une maison individuelle
☑ Autre construction neuve
☐ Extension horizontale
☐ Extension verticale

Superficie du projet (surface de plancher en m2) : 831
Nombre de niveau(x) : R+0

- Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :

Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :

☑ Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant.

☑ Le référentiel “Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal « version 2014 ».

- Information sur le sol :

Une étude de sol a-t-elle été réalisée : ☑ Oui ☐ Non

- Classe de sol en présence (selon EC8) : ☐ A ☐ B ☑ C ☐ D ☐ E ☐ S1 ☐ S2
- Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage : /

- Les fondations du projet :

Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) pour les fondations ?

☑ Oui ☐ Non

Date(s) de réalisation : 05/06/2026

Conclusions

L'Attestateur atteste que le maitre d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maitre d'ouvrage (cf.liste ci-dessus) :

☑ Oui ☐ Non

L'Attestateur émet-il des réserves ?

☐ Oui ☑ Non